



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 9 h 31 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Edmond Leclerc, Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet et M^e Véronique Denis, greffière ainsi que Donald Lapointe, directeur adjoint intérimaire, Ressources humaines, Marie-France Laviolette, directrice, Ressources humaines et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CE-2025-783

**CONTRAT DE LICENCE POUR UNE SOLUTION TECHNOLOGIQUE
« PROGRAMMES ET SUBVENTIONS POUR LA MUNICIPALITÉ »**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Laval a développé une solution technologique intitulée « Programmes et subventions pour la municipalité » permettant aux municipalités de gérer leurs programmes et subventions (la « Solution »);

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la Ville de Laval a développé un savoir-faire et du matériel sur lesquels elle détient la propriété intellectuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire utiliser la Solution pour la gestion de ses programmes et subventions;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire obtenir des droits de licence pour l'utilisation de la Solution, des services d'accompagnement dans le processus d'implantation de cette Solution et des services de support technique et fonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Laval est autorisée par l'article 28, paragraphe 1, sous-paragraphe 2.3 de la *Loi sur les cités et villes*, tel qu'inséré pour la Ville de Laval par la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval* (L.Q. 1994, c. 57), à céder ou louer à une municipalité, au gouvernement, à l'un de ses ministres ou organismes, les droits et licences des procédés qu'elle a mis au point ainsi que son savoir-faire dans les domaines de sa compétence et tout matériel permettant à un tiers acquéreur d'exploiter ce savoir-faire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, cette convention n'est pas soumise aux règles d'appel d'offres prévues aux articles 573 et suivants de cette même loi :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- une dépense de 19 000 \$ plus les taxes, prise à même le budget de fonctionnement de la Direction générale, afin d'acquérir la licence d'utilisation de la solution technologique « Programmes et subventions pour la municipalité » développée par la Ville de Laval;

- la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante ainsi que la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le contrat de licence avec la Ville de Laval pour la solution technologique « Programmes et subventions pour la municipalité ».

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-784

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - 2019 SP 078 - LES SERVICES EXP INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-262 du 6 mai 2020, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils Les services EXP inc., un mandat pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance en chantier des travaux d'aménagement du bassin de rétention du ruisseau Smith au montant de 302 269,28 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-581 du 6 juillet 2021, autorisait l'ajustement de coûts des honoraires professionnels d'ingénieurs-conseils, au montant de 44 866,12 \$ incluant les taxes, à la firme Les services EXP inc., pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale – Phase II ainsi que la mise à jour de l'étude hydraulique effectuée à l'étape de l'avant-projet, portant le montant total cumulatif du mandat à 347 135,40 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 179864 et 188893 ont déjà été approuvées pour un montant de 17 594,22 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les services EXP inc., a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 155 617,51 \$ incluant les taxes, pour la réalisation d'un relevé d'arpentage additionnel, pour la réalisation d'une étude complémentaire de stabilité et d'hydraulique ainsi que pour la reprise de la conception et préparation des plans et devis portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 173 211,73 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 179864 et 188893 pour un montant 17 594,22 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 155 617,51 \$ incluant les taxes, à la firme Les services EXP inc., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet d'aménagement du bassin de rétention du ruisseau Smith, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 173 211,73 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 520 347,13 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-785

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE -
SOUMISSION 2025 SP 016 - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX 2025 -
SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2025-315 du 23 avril 2025, adjugeait des mandats aux firmes suivantes :

- Englobe corp., pour un montant total approximatif de 551 673,05 \$ incluant les taxes, pour les services professionnels de laboratoire concernant le contrôle qualitatif des matériaux 2025 dans le cadre du lot 1 (Secteurs de Buckingham, de Gatineau et de Masson-Angers);
- Les Services EXP inc., pour un montant total approximatif de 599 097,93 \$ incluant les taxes, pour les services professionnels de laboratoire concernant le contrôle qualitatif des matériaux 2025 dans le cadre du lot 2 (Secteurs d'Aylmer et de Hull);

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux projets se sont ajoutés à la planification depuis l'attribution initiale du mandat, et qu'il est nécessaire d'autoriser des honoraires professionnels additionnels d'un montant de 496 198,96 \$ incluant les taxes, pour le lot 1 et d'un montant de 355 222,18 \$ incluant les taxes, pour le lot 2, pour les services de laboratoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

Lot 1 (secteurs de Buckingham, de Gatineau et de Masson-Angers) :

- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus pour un montant de 496 198,96 \$ incluant les taxes, à la firme Englobe corp., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du lot 1 pour les services professionnels de laboratoire concernant le contrôle qualitatif des matériaux 2025.

Le coût total révisé du mandat pour le lot 1, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 1 047 872,01 \$ incluant les taxes.

Lot 2 (secteurs d'Aylmer et de Hull) :

- entérine l'avis de modification au contrat AMC-10776 pour un montant de 59 787,00 \$ incluant les taxes;

- autorise l’ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus pour un montant de 295 435,18 \$ incluant les taxes, à la firme Les Services EXP inc., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du lot 2 pour les services professionnels de laboratoire concernant le contrôle qualitatif des matériaux 2025, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 355 222,18 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat pour le lot 2, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 954 320,11 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-786 SOUSSION 2024 SP 199 - RÉFECTION DES RUES DAVIDSON EST ET A.-GIBEAULT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - ALICIA LACASSE-BRUNET

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc, 960, chemin Edelweiss, Gatineau, Québec, J0X 3G0, pour la réfection des rues Davidson Est et A.-Gibeault, pour un montant total approximatif de 4 596 703,60 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 12 septembre 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds aux fins de la présente seront pris à même les sous-projets 21126.01 et 21230.01.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-787 AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUSSION 2022 SP 058 - RÉFECTION ROUTIÈRE DU BOULEVARD LUCERNE, ENTRE LE CHEMIN VANIER ET L'AVENUE FRANK-ROBINSON - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET D'AYLMER - CAROLINE MURRAY ET STEVEN BOIVIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-470 du 7 juin 2023, adjugeait à la firme d’ingénieurs-conseils Les services EXP inc., un mandat pour les services professionnels d’ingénieurs-conseils pour les services consultatifs, l’élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d’appel d’offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet de réfection routière du boulevard de Lucerne, entre le chemin Vanier et l’avenue Frank-Robinson pour un montant total approximatif de 666 761,88 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 197018 et l’avis de modification à un contrat 10513 ont déjà été approuvés pour un montant de 45 080,46 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les services EXP inc. a déposé à la Ville des demandes additionnelles d’honoraires professionnels d’un montant total de 187 662,20 \$ incluant les taxes, nécessaire à la conception et la préparation des plans et devis pour des modifications géométriques et l’ajout de feux à clignotement rapide, ainsi que pour la réalisation d’une étude de caractérisation géotechnique complémentaire du roc portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 232 742,66 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 197018 et l'avis de modification à un contrat 10513 pour un montant de 45 080,46 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus un montant de 187 662,20 \$ incluant les taxes, à la firme Les services EXP inc., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de réfection routière du boulevard de Lucerne, entre le chemin Vanier et l'avenue Frank-Robinson, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 232 742,66 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 899 504,54 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-788

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE -
SOUSSION 2023 SP 122 - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE PLANCHES À
ROULETTES ET DE LA PATINOIRE/TERRAIN DE BALLON-PANIER - PARC
RENÉ-LÉVESQUE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS -
DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - LOUIS SABOURIN**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-605 du 28 août 2024, adjugeait un contrat à la firme Polane inc., 621, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour le réaménagement du parc de planches à roulettes et de la patinoire/terrain de ballon-panier au parc René-Lévesque, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 440 815,28 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les avis de modification de contrat numéros AMC-10349, AMC-10350 et AMC-10351 ont déjà été approuvés pour un montant de 27 947,63 \$ incluant les taxes. Aussi, la Ville a émis huit ordres de changement pour un montant total de 23 533,40 \$ incluant les taxes, pour des ajustements de quantités, des conditions de site et des travaux supplémentaires, portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 51 481,03 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**QUE ce comité :**

- entérine les avis de modifications à un contrat numéros 10349, 10350 et 10351 d'un montant de 27 947,63 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de 23 533,40 \$ incluant les taxes, à la firme Polane inc., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du réaménagement du parc de planches à roulettes et de la patinoire/terrain de ballon-panier, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 51 481,03 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 492 296,31 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-789

SOUSSION 2025 SP 213 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - RUES NAPOLEON-GROULX ET HART - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**QUE ce comité :**

- adjuge un contrat à la firme CITEK, s.e.n.c., située au 99, rue Crémazie, bureau 104, Gatineau, Québec, J8Y 3P1, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour deux projets « Réfection des services municipaux – Rues Napoléon-Groulx et Hart », pour un montant total approximatif de 567 890,40 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres, et sa soumission déposée le 9 septembre 2025, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme Citek à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et à présenter, tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet « Réfection des services municipaux - Rues Napoléon-Groulx et Hart »;
- autorise la firme Citek à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet « Réfection des services municipaux - Rues Napoléon-Groulx et Hart »;
- confirme l'engagement de la Ville à soumettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Les fonds aux fins de la présente seront pris à même les sous-projets 20877.03 et 21766.01.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-790

SOUSSION 2022 SP 224A - GESTION CLÉ EN MAIN DES ÉTIQUETTES DE SURPLUS D'ORDURES - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s’est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l’adjudication	Numéro de CE lors de l’exercice d’année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant période optionnelle taxes incluses sujet à l’indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2022-727	---	Re-Source Intégration	2022 SP 224A – Gestion clé en main des étiquettes de surplus d’ordures	68 858,54 \$	2025-09-07 au 2026-09-06	Oui

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme sont valides et que deux années optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'eau et des matières résiduelles désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité

- autorise la direction du Service de l'eau et des matières résiduelles à se prévaloir de la première année optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et la soumission déposée le 4 août 2022;
- autorise le Service de l'eau et des matières résiduelles à se prévaloir le cas échéant de la dernière période optionnelle prévue au contrat portant ainsi la valeur totale approximative du contrat à 344 292,70 \$.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements nécessaires afin de donner suite au renouvellement du contrat et à prévoir les fonds aux budgets des années 2026 et 2027 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu’à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-791

SOUSSION 2025 SP 454 - MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - APPEL D'OFFRES NUMÉRO CHI-20262027 - ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : sulfate d'aluminium, sulfate ferrique, chlore gazeux et hydroxyde de sodium;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2026 à 2027 soit deux ans :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20262027 mis en place par l'UMQ couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 et visant l'achat de sulfate d'aluminium nécessaire aux activités de notre organisation municipales;
- confie, à l'UMQ, le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au le 31 décembre 2027;
- pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, s'engage à lui fournir les noms et quantités de produits chimiques dont la Ville de Gatineau aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;
- confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;
- si l'UMQ adjuge un contrat, s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville de Gatineau avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Le taux est fixé à 1 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 2 % pour les celles non-membres de l'UMQ;

- autorise à transmettre un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

De plus, que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2026 à 2027 le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-792

SOUSSION 2025 SP 272 - FOURNITURE DE SERVICES DE PLOMBERIE SUR DEMANDE - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme AV-Tech inc., située au 101-2300, rue Léon-Harmel, Québec, G1N 4L2, pour la fourniture de services de plomberie sur demande, pour les sections 1, 2 et 3, pour trois ans, pour un montant total approximatif de 654 728,97 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 juillet 2025, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Après la première année du contrat, les taux horaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le contrat pourrait être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année, étant de 2028 à 2030, ce qui porterait le montant total approximatif à 1 232 685,30\$, taxes incluses.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat et à prévoir aux budgets des années 2026 à 2030 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires concernés :

Poste budgétaire	Description	Montant total (incluant les taxes)
Divers	Service de l'eau et des matières résiduelles	194 675,67 \$
Divers	Service des infrastructures et des projets	126 587,48 \$
Divers	Service des travaux publics	333 465,82 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-793

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE GASCOGNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - TIFFANY-LEE NORRIS PARENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement la rue de Gascogne, dossier RS-25-228, comme illustré au plan numéro CRO-25-310 du 9 septembre 2025, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Gascogne	Sud	À partir d'un point situé 44 m à l'est de la rue des Flandres, sur une distance de 35 m vers l'est	Excepté livraison

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-310 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2025-794

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD DU PLATEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE MITIGOMIJOKAN - ANIK DES MARAIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le boulevard du Plateau, dossier RS-25-222, comme illustré au plan numéro CRO-25-327 du 25 août 2025, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Boulevard</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Plateau	Nord	À partir d'un point situé à 63 m à l'est du boulevard de l'Amérique-Française, sur une distance de 43 m vers l'est	En tout temps - Excepté autobus

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-327 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2025-795

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - CHEMIN FRASER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète les modifications à la signalisation de stationnement sur le chemin Fraser, dossier RS-25-223, comme illustré au plan numéro CRO-25-334 du 18 septembre 2025, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Chemin</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Fraser	Ouest	À partir d’un point situé à 60 m au nord du chemin d’Aylmer, sur une distance de 29 m vers le nord	7 h à 9 h 30 et de 14 h 30 à 16 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin
Fraser	Ouest	À partir d’un point situé à 99 m au nord du chemin d’Aylmer, sur une distance de 38 m vers le nord	7 h à 9 h 30 et de 14 h 30 à 16 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-334 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2025-796

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2024 SP 186 - ENLÈVEMENT, ENTREPOSAGE, INSTALLATION ET RÉPARATION DES BALISES FLEXIBLES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par son numéro de commande 3052386 du 18 septembre 2024, adjugeait un contrat à la firme 94236627 Québec inc. / Groupe ERS pour les services d’enlèvement, entreposage, installation et réparation de balises flexibles au montant total de 161 539,88 \$ incluant les taxes, débutant le 1^{er} octobre 2024 pour une période de 12 mois, avec la possibilité de renouveler pour une période additionnelle d’une année;

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s’est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l’adjudication	Numéro de CE lors de l’exercice d’année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant période optionnelle taxes incluses sujet à l’indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
S.O. BC PIVO 3052386	---	94236627 Québec inc. / Groupe ERS	2024 SP 186 – Entretien, entreposage, installation et réparation de balises flexibles	161 539,88 \$	2025-10-01 au 2026-09-30	Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu’une période optionnelle d’une année est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la seule période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le Service des travaux publics à se prévaloir de l'année optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 7 juillet 2024;
- autorise le trésorier à effectuer les virements si nécessaires pour l'année 2026 afin de donner suite à la présente.

Le coût total de ce contrat, en tenant compte de la seule première période optionnelle, représente un cumulatif de 323 079,75 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
63210	0061	0085	10353.01	STP VOI - Signalisation	161 539,88 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-797

SOUSSION 2025 SP 296 - ENTRETIEN, CERTIFICATION ET RÉPARATION DES ÉQUIPEMENTS D'ÉLEVATION ET DE CHARGEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour l'entretien, la réparation et la certification des équipements d'élévation et de chargement, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 12 août 2025, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions conformes reçues pour chacune des sections, à savoir :

- La firme Manutention Toromont Ltée, située au 4000, autoroute Transcanadienne, Pointe-Claire, Québec, H9R 1B2, pour la section 1 (annexe 1 – Équipements - plateforme de travail élévatrice) qui inclut la section 1.1 pour trois ans et la section 1.2 pour un an, pour un montant total approximatif de 53 591,69 \$ incluant les taxes;
- La firme Liftow Limité, située au 1275, Humber Place, suite 900, Ottawa, Ontario, K1B 3W2, pour la section 2 (annexe 2 – Équipements - Chariots élévateurs de chargement) pour trois ans au montant total approximatif de 91 474,11 \$ et pour la section 3 (annexe 3 – Équipements - Transpalettes propulsions électriques ou manuelles de chargement), pour trois ans, pour un montant total approximatif de 29 491,09 \$ incluant les taxes.

Après la première année du contrat, les prix seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les contrats pourraient être renouvelés, à l'exception de la section 1.2, pour une période additionnelle de deux années, étant de 2028 à 2030, ce qui porterait le montant total approximatif à 85 686,27 \$ pour la section 1, à 152 456,85 \$ pour la section 2 et à 49 151,81 \$ pour la section 3.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat et à prévoir aux budgets des années 2026 à 2030 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-798

SOUSSION 2026 SP 002 - REGROUPEMENT D'ACHATS - CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES CAG - FOURNITURE DE PNEUS NEUFS, RECHAPÉS ET REMOULÉS - CONTRAT DE TROIS ANS - SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 et 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), une entente ayant pour but l'achat de fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que le CAG s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle du CAG pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration du CAG;

CONSIDÉRANT QUE la proposition du CAG est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE le CAG a le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé pour l'achat de fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2029;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a estimé la consommation totale pour le contrat à 1 464 300,00 \$ taxes incluses, pour trois ans.

CONSIDÉRANT QUE le CAG fera l'analyse des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT QUE le CAG adjudgera un contrat;

CONSIDÉRANT QU'il est possible pour la Ville de Gatineau d'intégrer cet achat regroupé pour se procurer des pneus neufs, rechapés et remoulés, et ce, selon les quantités nécessaires à ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par le CAG :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- conclue, par la présente, une entente avec le CAG pour l'achat de pneus;
- accepte les produits à être livrés selon l'analyse comparative des produits effectuée par le CAG;

- s'engage à fournir au CAG les montants d'achat de pneus dont la Ville aura besoin en remplissant les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra le CAG et en retournant ces documents à la date fixée;
- s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- reconnais que le CAG facturera à la Ville des frais annuels d'adhésion au regroupement de 500 \$;
- reconnaît que, selon la politique administrative du CAG, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 %;
- transmette un exemplaire de la présente résolution au CAG.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2026 à 2029 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-799

**SOUSSION 2025 SP 410 - ENTRETIEN ET INSPECTION DES PANNEAUX
ALARME-INCENDIE, GICLEURS ET SYSTÈME D'EXTINCTION
AUTOMATIQUE DES HOTTES DE CUISINES COMMERCIALES - SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Deslauriers (137269 Canada Ltée), 36, rue de Varennes, unité 4, Gatineau, J8T 0B6, pour l'entretien et l'inspection des panneaux alarme-incendie, gicleurs et système d'extinction automatique des hottes de cuisines commerciales pour une période de deux ans, pour un montant total approximatif de 927 088,45 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 août 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat et à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2026 à 2027 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-800

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE NOËL DANS LE VIEUX-AYLMER - 28 NOVEMBRE AU 7 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le défilé se déroulera sur la rue Principale le samedi 29 novembre 2025 entre la marina et les Galeries d'Aylmer dans le cadre des festivités de Noël dans le Vieux-Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le marché de Noël aura lieu au Centre culturel du Vieux-Aylmer et sur les rues avoisinantes les fins de semaine du 28 au 30 novembre et du 5 au 7 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la rue à la circulation automobile est nécessaire afin de laisser le passage au défilé en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et d'assurer la fluidité des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2025-337 du 13 mai 2025 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture à la circulation automobile ainsi qu'une modification temporaire à la réglementation de stationnement sur certaines rues dans le cadre de l'événement Noël dans le Vieux-Aylmer durant les journées suivantes de novembre et de décembre 2025, à savoir :

- Interdiction de la circulation automobile pour le défilé le samedi 29 novembre 2025 entre 17 h et 21 h sur les rues suivantes :
 - La rue Principale, entre l'adresse 1 et la rue du Bordeaux;
 - Le boulevard Wilfrid-Lavigne, entre les rues Principale et North;
 - La rue LeGuerrier, entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue John-Egan;
 - La rue Front, entre les rues Symmes et Principale;
 - La rue Prince-de-Galles, entre les rues du Patrimoine et Principale;
- Interdiction de la circulation automobile sauf pour les résidents en dehors des heures d'opération du marché le mardi 25 novembre 8 h au lundi 8 décembre 21h sur les rues suivantes :
 - La rue Broad, entre les rues Principale et du Patrimoine;
 - La rue Park, entre les rues Principale et du Patrimoine;
- Stationnement interdit pour le défilé le samedi 29 novembre entre 16 h et 21 h sur les deux côtés des rues suivantes :
 - Principale, entre la marina et le boulevard Wilfrid-Lavigne;
 - Du Couvent, entre la rue Front et le chemin Eardley;
 - John-Egan;

- Stationnement interdit pour le défilé samedi 29 novembre entre 16 h et 21 h sur un des deux côtés des rues suivantes :
 - Patrimoine (côté impair/nord) sur toute sa longueur;
 - Symmes (côté impair/nord), entre les rues Tiberius et Front;
 - Court (côté impair/ouest), entre les rues du Patrimoine et Principale;
 - Court (côté pair/est), entre la rue Symmes et le chemin Eardley;
 - LeGuerrier (côté impair/nord), entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue John-Egan;
- Stationnement interdit pour le marché du mardi 25 novembre 8 h au lundi 8 décembre 16 h sur un des deux côtés des rues suivantes :
 - La rue Park (côté impair/ouest), entre les rues Principale et du Patrimoine;
 - La rue Broad (côté pair/est), entre les rues Principale et du Patrimoine;

Le tout selon les plans CRO-22-477 et G06-144-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, 30 jours avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Le Service des travaux publics, Division de la voirie, est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout tel qu'indiqué aux plans de signalisation produits par le Service de la mobilité.

Adoptée

CE-2025-801

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 12 AU 18 SEPTEMBRE 2025 AU MONTANT DE 12 800 133 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 12 au 18 septembre 2025 au montant de 12 800 133 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-802

SOUSSION 2025 SP 280A - SERVICES PROFESSIONNELS - AUDITEURS INDÉPENDANTS - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Deloitte, 600, rue Lucien Paiement, bureau 1110, Laval, Québec, H7N 0H7, pour les services professionnels d'auditeurs indépendants, pour un montant total approximatif pour cinq ans de 1 873 920,04 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 août 2025, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Le contrat sera d’une durée de cinq ans débutant à la date d’adjudication.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2026 à 2030 afin de donner suite à la présente.

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
62130	Service des finances	0219	10126.03	FIN – Service des finances - Administration	1 873 920,04 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-803

SOUSSION 2025 SP 395 - FOURNITURE DE PIÈCES DE VÉHICULES : FILTRES, PIÈCES D’ÉCLAIRAGE ET AUTRES - SERVICE DE L’APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes des contrats pour la fourniture de pièces de véhicules, de filtres, de pièces d’éclairage et autres, pour un an, le tout en conformité avec les documents d’appels d’offres et les soumissions conformes reçues le 4 septembre 2025 pour chacune des sections, à savoir :

La firme NAPA Gatineau, située au 840, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1S9, pour la section 1 - Filtres automobiles pour un an au montant total approximatif de 35 337,35 \$, pour la section 3 - Essuie-glaces pour un an au montant total approximatif de 3 120,69 \$ et pour la section 5 - Produits d’entretien pour un an au montant approximatif de 6 420,56 \$ taxes incluses.

La firme Centre du camion RB, située au 1730, rue Atmec, Gatineau, Québec, J8R 3Y4, pour la section 2 - Pièces d’éclairage de véhicules et autres pour un an au montant total approximatif de 50 361,46 \$ et pour la section 4 - Graisses et nettoyants pour un an au montant total approximatif de 6 615,51 \$ taxes incluses.

Après la première année des contrats, les prix seront révisés annuellement, le tout basé sur l’indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les contrats pourront être renouvelés, pour une période additionnelle d’une année, ce qui porterait le montant total approximatif des contrats à 70 674,70 \$ pour la section 1, à 100 722,93 \$ pour la section 2, à 6 241,37 \$ pour la section 3, à 13 231,02 \$ pour la section 4 et à 12 841,12 \$ pour la section 5.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l’octroi du contrat et à prévoir aux budgets des années 2026 et 2027 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-804 ACCEPTATION DES LISTES DE CONTRATS POUR LE MOIS D'AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* des listes en lien avec les contrats conclus doivent être déposées au comité exécutif sur une base mensuelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les listes des contrats octroyés suivantes :

- de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ pour le mois d'août 2025;
- de tous les contrats de plus de 2 000 \$ qu'il a conclus avec ce même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ pour la période de janvier à août 2025.

Adoptée

CE-2025-805 SOUMISSION 2025 SP 363 - ACHAT ET LIVRAISON D'ÉQUIPEMENTS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT - SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme St-Germain Égouts et Aqueducs inc., située au 3800, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Hubert, Québec, J3Y 6T1, pour l'achat et la livraison d'équipements d'aqueduc et d'égout, pour les sections 1 à 6, pour un an, pour un montant total de 879 469,77 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le mercredi 10 septembre 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les contrats pourraient être renouvelés pour deux périodes additionnelles d'une année, étant de 2026 à 2028, ce qui porterait le montant total approximatif pour l'ensemble des sections 1 à 6 à 2 638 409,30 \$ taxes incluses.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi des contrats et à prévoir aux budgets des années 2026 à 2028 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-806 SOUMISSION 2025 SP 366 - LOGICIEL DE VIRTUALISATION EN HYPERCONVERGÉ - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Solutions IT2GO, 1050, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec, G1M 2S3, pour le Logiciel de virtualisation en hyperconvergé pour une période de cinq ans, pour un montant total approximatif de 708 376,32 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 septembre 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Pour les années d’option, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l’indice de prix à la consommation de Statistique Canada. Le contrat pourrait être renouvelé pour trois périodes additionnelles d’une année, ce qui porterait le montant total à 1 123 054,37 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l’octroi du contrat.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2026 à 2030 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
0620	10360	10360.02	63410	TI-ISU - Infrastructure et support aux usagers – Infrastructures - Entretien équipements informatiques	35 418,82 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-807

SOUMISSION 2026 SP 003 - REGROUPEMENT D'ACHATS AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)- FOURNITURE ET ENTRETIEN D'IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS (2025 - 2028) - SERVICE DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 et 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec le Centre d’acquisitions gouvernementales (CAG), une entente ayant pour but de faire l’achat, la location ainsi que l’entretien d’imprimantes multifonctions;
- précisent que les règles d’adjudication des contrats par une municipalité s’appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que le CAG s’engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la Politique de gestion contractuelle du CAG pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d’administration du CAG;

CONSIDÉRANT QUE la proposition du CAG est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE le CAG a le mandat de préparer, en son nom et celui des municipalités intéressées, un document d’appel d’offres visant à adjudger un contrat d’achat regroupé pour la location, l’achat et l’entretien d’imprimantes multifonctions du 30 novembre 2025 au 29 novembre 2028;

CONSIDÉRANT QUE le CAG a fait l’analyse des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT QUE le CAG a adjugé un contrat;

CONSIDÉRANT QU'il est possible pour la Ville de Gatineau d'intégrer cet achat regroupé pour faire l'achat, la location ainsi que l'entretien d'imprimantes multifonctions, et ce, selon les quantités nécessaires à ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par le CAG :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- conclue, par la présente, une entente avec le CAG pour l'achat, la location et l'entretien d'imprimantes multifonctions;
- accepte les produits à être livrés selon l'analyse comparative des produits effectuée par le CAG;
- s'engage à fournir au CAG les types et quantités d'imprimantes dont la Ville aura besoin du 30 novembre 2025 au 29 novembre 2028 et cinq années de support à partir de la date de livraison du produit.;
- s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- reconnaît que le CAG facturera à la Ville un frais annuel d'adhésion au regroupement de 500 \$;
- transmette un exemplaire de la présente résolution au CAG.

Les fonds à cette fin seront pris jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même divers postes budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-808

AUTORISER UNE AUGMENTATION DE COÛT DU CONTRAT - SOUMISSION 2022 SP 483 - RÉSEAU PUBLIC DE TRANSMISSION DE DONNÉES - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CE-2023-160 du 22 février 2023, la Ville de Gatineau a adjugé un contrat à la firme Vidéotron Ltée, pour le Réseau public de transmission de données pour la période allant du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2026, pour un montant total approximatif de 324 103,03 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un dépassement des coûts lié au contrat de LTE privé, observé dans plusieurs groupes, principalement :

1. Groupe Police, causé par un problème de mise à jour qui empruntait un chemin réseau incorrect, entraînant une surconsommation de données. Cet enjeu a été résolu il y a quelques mois;
2. Groupe Stationnement, causé par le changement de forfait, effectué pour les horodateurs, qui consomment désormais davantage de données chaque mois. Ce changement a eu pour effet de doubler les coûts de 34 abonnements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant supplémentaire de 71 584 \$ incluant les taxes, (AMC-10762) pour les coûts additionnels estimés, portant ainsi la valeur totale du contrat au montant de 395 687,03 \$ incluant les taxes, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2026.

Le contrat est renouvelable pour deux périodes additionnelles d’une année, ce qui porterait le montant total approximatif du contrat à 611 755,72 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Description du poste budgétaire	Montant taxes incluses
10360.02	Informatique – Infrastructures Télécomm. / Informatique	2 412,97 \$
10229.01	Police / Technologies – Location d’équipements informatiques	59 879,81 \$
10227.62	Stationnement – Parcomètres / Cellulaires	9 291,22 \$
		71 584 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-809

REJET - SOUMISSION 2025 SP 068 - LOGICIEL DE GESTION INTÉGRÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE (IWMS) - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE le Service de l’approvisionnement responsable a lancé, le 24 mars 2025, un appel d’offres public pour l’achat et l’implantation d’une solution de gestion intégrée de l’environnement de travail et de l’immobilier d’entreprise;

CONSIDÉRANT QU’une seule offre a été reçue conforme avant la date et l’heure limites de dépôt des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire n’a pas démontré de manière concluante au banc d’essais la conformité de la solution proposée;

CONSIDÉRANT QUE l’article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d’accorder tout contrat assujetti à la procédure d’appel d’offres;

CONSIDÉRANT QU’il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d’appels d’offres et d’octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue s’étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, mais n’ayant pas satisfait au banc d’essais dans le cadre de l’appel d’offres 2025 SP 068 et autoriser le Service de l’approvisionnement responsable à lancer un nouvel appel d’offres au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2025-810

**JOUR DU SOUVENIR - CÉRÉMONIE ET PARADE COMMÉMORATIVE -
LÉGION D'HONNEUR DE BUCKINGHAM**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme la Légion d'honneur de Buckingham souhaite tenir une parade et une cérémonie le dimanche 9 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme comme chaque année tient une cérémonie et une parade lors du jour du Souvenir depuis le bâtiment de la Légion jusqu'au cénotaphe au 515, rue Charles, centre de services de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite la fermeture d'une portion de la rue Charles afin d'y tenir la cérémonie commémorative :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'organisme, Légion d'honneur de Buckingham, organisateur de l'événement commémoratif du jour du Souvenir, à fermer une portion de la rue Charles attenante au centre de services de Buckingham, de 10 h à 12 h le dimanche 9 novembre 2025, le tout selon les conditions suivantes :

- Fournir, installer et retirer toute signalisation requise, tel qu'identifié au plan de fermeture de rue;
- Ramasser les ordures et nettoyer les lieux après l'événement;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville;
- Dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des infrastructures et des projets avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances « Responsabilité et indemnisation » et « Responsabilité civile générale » (5 000 000 \$);
- Obtenir le permis d'événement temporaire requis à la tenue de l'événement.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Août 2025

CE-2025-811

SUSPENSION SANS TRAITEMENT DE 10 JOURS - EMPLOYÉ NUMÉRO 117242

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent les conclusions à la suite de l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'imposition d'une suspension sans traitement de 10 jours à l'employé numéro 117242.

Adoptée

CE-2025-812

SOUSSION 2025 SP 152 - MOBILIER DE BUREAU ET FAUTEUILS DES ESPACES ADMINISTRATIFS - SERVICE DES BIENS IMMOBILIERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité

- adjuge un contrat à la firme Artwoods Fourniture de bureau, située au 53, rue Bellehumeur, suite 211, Gatineau, Québec, J8T 6K5, pour la fourniture et la livraison de mobilier de bureau et fauteuils des espaces administratifs sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 640 998,07 \$ incluant les taxes, pour la section A, et ce, pour une durée de trois ans. Cette dernière faisant ainsi partie intégrante de la résolution, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 29 août 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat pourrait être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année, ce qui porterait le montant total approximatif à 1 068 330,12 \$ taxes incluses.

- adjuge un contrat à la firme Artwoods Fourniture de bureau, située au 53, rue Bellehumeur, suite 211, Gatineau, Québec, J8T 6K5, pour la fourniture et la livraison de mobilier de bureau et fauteuils des espaces administratifs sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 334 383,08 \$ incluant les taxes pour la section B, et ce, pour une durée de trois ans. Cette dernière faisant ainsi partie intégrante de la résolution, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 29 août 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat pourrait être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année, ce qui porterait le montant total approximatif à 557 305,13 \$ taxes incluses.

Dès la deuxième année, les prix seront indexés annuellement en utilisant le tableau 18-10-0004-01 de Statistique Canada, indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets 2026, 2027 et 2028 afin de donner suite à la présente et à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-813

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUSSION 2024 SP 047 - RÉPARATION DE L'ESCALIER EXTÉRIEUR ET DES ESCALIERS DES GRADINS DE LA PISCINE - CENTRE SPORTIF DE GATINEAU (G681) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-883 du 11 décembre 2024, a adjugé un contrat à l'entrepreneur Groupe Diamantex (9150-0124 Québec inc.), pour la réalisation des travaux de réparation de divers escaliers au Centre sportif de Gatineau, situé au 850, boulevard de la Gappe, pour un montant total de 249 127,83 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'octroi du contrat un avis de modification a été préparé (AMC 10774), regroupant quatre ordres de changement qui ont été recommandés par le consultant CIMA+, s.e.n.c. totalisant un montant de 108 053,55 \$ incluant les taxes, et représentant le montant total de la présente demande d'ajustement des coûts, sans impact budgétaire;

CONSIDÉRANT QU’en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des changements excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieure à 250 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant supplémentaire de 108 053,55 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, dans le cadre du contrat de réparation de l’escalier extérieur et des escaliers des gradins de la piscine au Centre sportif de Gatineau.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 357 181,38 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-814

SOUMISSION 2025 SP 382 - RÉFECTION DU BOULEVARD DE LA GAPPE ET DES RUES DE SILLERY ET DU BARRY - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - TIFFANY-LEE NORRIS PARENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux de réfection de la chaussée du boulevard de la Gappe et des rues de Sillery et du Barry, pour un montant total approximatif de 7 229 969,48 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 18 septembre 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme;
- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à la firme Eurovia Québec Construction inc. de réaliser des travaux de réfection de chaussée du boulevard de la Gappe, entre la rue de Turin et le viaduc de l’autoroute 50, hors des heures permises.

Les fonds aux fins de la présente seront pris à même les sous-projets 20963.05 et 21004.07.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-815

SOUMISSION 2024 SP 456A - SERVICE D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES LAVEUSES À PRESSION ET DE LA FOURNITURE DE SAVON EN VRAC - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Hydro-Pompe 4533011 Canada inc., située au 1215, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 7J6, pour le service d’entretien et de réparation des laveuses à pression et de la fourniture de savon en vrac, pour un montant total de 774 931,50 \$ incluant les taxes, pour cinq ans, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission révisée du 19 septembre 2025, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés des Services de sécurité incendie, travaux publics et de l’eau et matières résiduelles, et ce, jusqu’à concurrence des disponibilités budgétaires.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l’indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l’octroi du contrat et à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2026 à 2030 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-816

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT ET IMPLANTATION D'UN PASSAGE POUR PERSONNES - AVENUE DES GRANDS-JARDINS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - LOUIS SABOURIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète :

- l’implantation d’un passage pour personnes sur l’avenue des Grands-Jardins à l’approche est de l’intersection avec la rue de Port-Daniel, dossier RS-25-084, comme illustré au plan CRO-25-117 du 22 septembre 2025;
- une modification à la signalisation de stationnement sur l’avenue des Grands-Jardins, dossier RS-25-084, comme illustré au plan numéro CRO-25-117 du 22 septembre 2025, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Grands-Jardins	Sud	À partir d’un point situé 30 m à l’ouest de la rue de Port-Daniel jusqu’à la rue de la Pointe-Taillon	En tout temps

Implanter une zone d’arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Grands-Jardins	Nord	À partir de la rue de la Pointe-Pelée, sur une distance de 54 m vers l’ouest	En tout temps, excepté autobus

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

L’installation de la signalisation sera complétée par l’entrepreneur dans le cadre du projet d’aménagement du sentier de la Tire (Projet 20-3049), selon les plans (G-2024-031-04) pour construction émis par la firme d’ingénierie QDI.

Adoptée

CE-2025-817

ACQUISITION PAR EXPROPRIATION PARTIE DU LOT 1 253 088 RUE NOTRE-DAME DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

CONSIDÉRANT QUE la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du Vieux-Gatineau a permis d'établir en tant que priorité le réaménagement de la portion commerciale de la rue Notre-Dame afin de soutenir les efforts de revitalisation du secteur et que l'artère commerciale de la rue Notre-Dame nécessite des travaux majeurs de réaménagement et d'embellissement, sur une distance d'environ 6,1 km;

CONSIDÉRANT QUE la préparation du segment compris entre la rue Campeau et le boulevard Lorrain est en cours et que, sans s'y limiter, ce projet comprend la réfection des services municipaux, la reconstruction de la chaussée, des bordures et trottoirs, ainsi que l'ajout de bandes cyclables;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, la Ville doit notamment acquérir une partie du lot 1 253 088 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 5,5 m², identifiée sur le plan accompagnant la description technique préparé par Doris Lapointe, arpenteure-géomètre, le 29 avril 2025, sous le numéro 2716 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QU'étant dans l'impossibilité d'en arriver à une entente de gré à gré avec les propriétaires pour l'acquisition des droits sur la parcelle requise et considérant l'échéancier à respecter dans la réalisation du projet, le Service des affaires juridiques, le Service des infrastructures et des projets ainsi que le Service des biens immobiliers recommandent conjointement d'entreprendre des procédures d'expropriation des droits requis sur une partie du lot précité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une partie du lot 1 253°088 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 5,5 m², comme illustré sur le plan accompagnant la description technique préparé par Doris Lapointe, arpenteure-géomètre, le 29°avril°2025, sous le numéro 2716 de ses minutes;
- mandate le Service des infrastructures et des projets à procéder à la préparation de tout plan et toute description technique, et à réaliser toute opération cadastrale requise à cette fin d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation;
- mandate et autorise le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures d'acquisition de la parcelle requise identifiées ci-haut, de gré à gré ou par expropriation;
- autorise le trésorier à verser à l'exproprié, ou pour son compte, toute indemnité, tant provisionnelle que définitive, négociée par les parties, ou adjugée par le Tribunal, selon le cas, et applicable au lot susnommé, conformément à la *Loi concernant l'expropriation*, à même le sous-projet 21593.02, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-818

REJET - SOUMISSION 2025 SP 283 - SERVICE DE NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES STATIONNEMENTS INTÉRIEURS ET ÉTAGÉS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service de l’approvisionnement responsable a lancé, le 5 août 2025, un appel d’offres public pour le service de nettoyage et l’entretien des stationnements intérieurs et étagés pour le Service des travaux publics de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis dépassent les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l’article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d’accorder tout contrat assujéti à la procédure d’appel d’offres;

CONSIDÉRANT QU’il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d’appels d’offres et d’octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue, dans le cadre de l’appel d’offres 2025 SP 283 et autorise le Service de l’approvisionnement responsable à lancer un nouvel appel d’offres au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2025-819

SOUMISSION 2025 SP 309 - ENTRETIEN DES PONTS LEVANTS, VÉRINS HYDRAULIQUE ET COLONNES MOBILES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat pour la section A à la firme 9055-1698 Québec inc. (St-Pie Hydraulique inc.), 216, avenue Jacques-Cartier, St-Pie, Québec, J0H 1W0 pour l’entretien des ponts levants, vérins hydrauliques et colonnes mobiles pour une période de cinq ans, pour un montant total approximatif de 316 813,61 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 11 septembre 2025, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l’indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l’octroi du contrat et à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2026 à 2030 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu’à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-820

SOUMISSION 2025 SP 076 - ACHAT DE SOUFFLEUSE DE RUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme J.A. Larue inc., 3003, Avenue Watt, Québec, Québec, G1X 3W2, pour l'achat d'une souffleuse de rues, pour un montant total de 253 919,99 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 août 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue conforme.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
64920	0061	0109	21680.58	STP GFE - 505 - Souffleuse amovible - 505V665	253 919,99 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-821

SOUMISSION 2024 SP 323A - LOCATION DE RÉTROCAVEUSE AVEC ÉQUIPEMENTS, SANS OPÉRATEUR ET SUR DEMANDE- SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat pour trois ans à la firme Location d'équipement Battlefield, 61, rue Jean Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour la location de rétrocaveuse avec équipements sans opérateur sur demande, nécessaire à l'exécution des divers travaux municipaux, en tenant compte des prix et de la disponibilité des équipements, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 août 2025, et ce, comme étant reçue et conforme.

Le Service des travaux publics prévoit que les coûts totaux ne dépasseront pas 660 666,71 \$ taxes incluses, et ce, pour toute la durée du contrat. Ces taux de location seront en vigueur à partir du 15 novembre 2025, et ce, pour une durée de trois ans.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2026-2028 les montants nécessaires pour donner suite à la présente et à effectuer les virements si nécessaire afin de donner suite à l'octroi du contrat.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-822

SOUSSION 2023 SP 020 - RÉFECTION DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT - CENTRE JULES-DESBIENS (H028) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme ED Brunet et Associés Canada inc., 4, rue Dumas, Gatineau, Québec, J8Y 2M5, pour les travaux de réfection de l'enveloppe du bâtiment du centre Jules-Desbiens, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 6 521 545,29 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 août 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme. Le tout conditionnellement à l'approbation, par le conseil municipal, de l'ajustement au montage financier des travaux de maintien des actifs du Centre communautaire Jules-Desbiens.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025 conditionnellement à l'adoption du budget 2026.

Adoptée

CE-2025-823

SOUSSION 2025 SP 249 - TÉLÉSURVEILLANCE DES ACTIFS IMMOBILIERS ET ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'ALARME INTRUSION - SERVICE DES BIENS IMMOBILIERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 137269 Canada Ltée – Deslauriers, 36, rue de Varennes, unité 4, Gatineau, Québec, J8T 0B6, pour effectuer la télésurveillance des systèmes d'alarme intrusion des édifices sur le territoire de la ville sur la base des prix unitaires, mensuels et taux horaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 404 575,29 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 septembre 2025, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter du 6 octobre 2025. Dès la deuxième année, les prix seront indexés annuellement pour les sections 1 à 5, en utilisant le tableau 18-10-0004-01 de Statistique Canada, indice des prix à la consommation.

De plus, ce contrat pourrait être prolongé pour deux périodes additionnelles d'une année (sections 1 à 5) portant ainsi la valeur totale du contrat à 579 073,91 \$.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2026 à 2028 et aux années 2029 et 2030 si requis, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds seront pris à même les divers sous-projets budgétaires concernés des différents services internes, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-824

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - SOUS-VOLETS « PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION - PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) » ET « PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION - PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPaux (PPA-ES) » - ATTESTATION DE TRAVAUX COMPLÉTÉS - CONSTRUCTION OU AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ EN PÉRIPHÉRIE DES ÉCOLES - INTERSECTION DES RUES CAMILLE-GUAY ET BISSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a pris connaissance des modalités d'application du volet « Projets particuliers d'amélioration (PPA) » du « Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) » et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE selon la lettre de la vice-première et ministre des Transports et de la Mobilité durable, datée du 17 juillet 2025, dossier TZK37896, une aide financière d'un montant de 5 125 \$ a été accordée à la Ville de Gatineau pour des travaux d'amélioration routiers;

CONSIDÉRANT QUE selon la lettre de la vice-première et ministre des Transports et de la Mobilité durable, datée du 17 juillet 2025, dossier QEY83484, une aide financière d'un montant de 5 000 \$ a été accordée à la Ville de Gatineau pour des travaux d'amélioration sur les rues Camille-Guay et Bisson;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a identifié le projet de construction ou d'amélioration de l'intersection des rues Camille-Guay et Bisson et celui-ci est admissible à cette aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction ou d'amélioration de l'intersection des rues Camille-Guay et Bisson ont été réalisés dans l'année civile, au cours de laquelle la vice-première et la ministre des Transports et de la Mobilité durable, les a autorisés et sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour le versement à la Ville de Gatineau, de transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable, le formulaire V-AF13 dûment rempli pour le sous-volet « Projets particuliers d'amélioration – Par circonscription électorale (PPA-CE) »;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour le versement à la Ville de Gatineau, de transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable, le formulaire V-AF13 dûment rempli pour le sous-volet « Projets particuliers d'amélioration – Projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) »;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, de la vice-première et la ministre des Transports et de la Mobilité durable, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, la vice-première et la ministre des Transports et de la Mobilité durable fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'elle a approuvé sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît aux lettres d'annonce TZK37896 et QEY83484;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- atteste les travaux de construction ou d’amélioration de chaussée (s) – Intersection des rues Camille-Guay et Bisson ont été réalisés et qu’ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande d’aide financière d’un montant total de 10 125 \$;
- autorise le Service des travaux publics à transmettre, au ministère des Transports et de la Mobilité durable, la demande finale ainsi que les pièces justificatives, pour le versement de l’aide financière à la Ville de Gatineau, et ce, selon les modalités d’application des sous-volets « Projets particuliers d’amélioration – Par circonscription électorale (PPA-CE) » et « Projets particuliers d’amélioration – Projets d’envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) », du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL), et reconnaît, qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2025-825

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2022 SP 347 - ENTRETIEN DES DÉPÔTS À NEIGE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger des contrats :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant indexé période optionnelle Taxes incluses	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2022-862 CE-2023-96	CE-2024-799	François Lacroix	2022 SP 347 – Entretien des dépôts à neige - (sections 1, 3, 4 et 5)	297 401,58 \$	01-11-2025 au 30-04-2026	Oui
		7705344 Canada inc.	2022 SP 347 – Entretien des dépôts à neige - (section 2)	75 315,87 \$		

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et que des années optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la seconde période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la seconde période optionnelle prévue au contrat, pour un montant total approximatif de 297 401,58 \$ incluant les taxes, (sections 1,3,4 et 5) et de 75 315,87 \$ incluant les taxes, (section 2) le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et les soumissions déposées le 9 septembre 2022.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

Sous-projet	Description du sous-projet	Montant taxes incluses
10349.07 - 63135	Dépôt à neige privé	75 315,87 \$
10349.06 - 63135	Dépôts à neige	297 401,58 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} octobre 2025.

Adoptée

CE-2025-826

SOUMISSION 2025 SP 357 - ACHAT ET INSTALLATION DE RAYONNAGES - BIBLIOTHÈQUE LUCY-FARIS - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Raysource inc., située au 3075, boulevard Wilfrid-Hamel, suite 109, Québec, Québec, G1P 4C6, pour l'achat et l'installation de rayonnages pour la bibliothèque Lucy-Faris, pour un montant total approximatif de 487 985,98 \$ incluant les taxes, pour les sections 1 et 2, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le jeudi 25 septembre 2025, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi des contrats.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Description	Montant taxes incluses
21736.02	ART – Lucy-Faris – Ameublement et équipement de bureau	487 985,98 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} octobre 2025.

Adoptée

CE-2025-827

SOUMISSION 2025 SP 295 - SERVICE D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE TOITURE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des travaux publics et le Service de l'eau et des matières résiduelles à retenir les services de firmes offrant des services d'entretien et de réparation de toitures, le tout en tenant compte des taux horaires et de la disponibilité des firmes, pour une durée de trois ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 18 août 2025, et ce, comme étant les soumissions reçues conformes et selon le tableau suivant :

Firmes	Rang	Taux horaire couvreur – heure normale de bureau	Taux horaire couvreur – heure de soirée	Taux horaire couvreur – heure de nuit, le samedi, le dimanche ou un jour férié	Pourcentage de majoration du prix coûtant pour la fourniture de matériel divers
SECTION A					
Les Toitures Raymond et Associés inc. Gatineau (Québec)	2	73,00 \$	73,00 \$	110,00 \$	10 %
Morin Isolation & Toitures Ltée Gatineau (Québec)	1	64,00 \$	128,00 \$	128,00 \$	10 %
Couvreur Rolland Boudreault (2113-2276) Québec inc. Gatineau (Québec)	3	77,68 \$	88,98 \$	155,35 \$	10 %
Covertite (1977) Itée Gatineau (Québec)	4	135,00 \$	135,00 \$	135,00 \$	0 %
SECTION B					
Les Toitures Raymond et Associés inc. Gatineau (Québec)	1	73,00 \$	73,00 \$	110,00 \$	10 %
Morin Isolation et Toitures Ltée Gatineau (Québec)	2	64,00 \$	128,00 \$	128,00 \$	10 %
Couvreur Rolland Boudreault (2113-2276) Québec inc. Gatineau (Québec)	3	77,68 \$	88,98 \$	155,35 \$	10 %
Covertite (1977) Itée Gatineau (Québec)	4	135,00 \$	135,00 \$	135,00 \$	0 %

Après la première année du contrat, les taux horaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l’indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le contrat pourrait être renouvelé pour deux périodes additionnelles d’une année, étant de 2028 à 2030, ce qui porterait le montant total approximatif à 634 271,09 \$ taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu’à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l’octroi du contrat et à prévoir aux budgets des années 2026 à 2030 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} octobre 2025.

Adoptée

CE-2025-828

SOUSSION 2025 SP 273 - MUNITIONS DE SERVICE 9MM - SERVICE DE POLICE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Centre Récréatif d'armes à feu de Montréal inc., 2206, 52^e avenue, Lachine, Québec, H8T 2Y3, pour la fourniture de munitions de pratique et de services pour pistolet 9 mm de type « Ludger » pour le Service de police, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 505 702,38 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appels d’offres et sa soumission déposée le 5 août 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d’une durée de deux ans débutant le 23 février 2026. Après la deuxième année du contrat, les prix pourraient être révisés selon l’indice des prix à la consommation (IPC) et la variation du taux de change, si le contrat est renouvelé pour une période additionnelle d’une année.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2026, 2027 et 2028 afin de donner suite à la présente et à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l’octroi du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste	Description	Montant
10230.01-61440	POL – GRH – Pièces et accessoires	505 702,38 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} octobre 2025.

Adoptée

CE-2025-829

SOUSSION 2025 SP 350 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU PERSONNEL OPÉRATIONNEL - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme EPSI, 120, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1T3, pour les services professionnels d’une firme offrant les services d’évaluation des compétences du personnel opérationnel, pour un montant total approximatif pour trois ans de 478 240,93 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 28 août 2025, et ce, comme étant la seule soumission ayant obtenu un pointage après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d’évaluation autorisée.

Le contrat sera d’une durée de trois ans débutant à la date d’adjudication. Le contrat pourra être prolongé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune ce qui apporterait la valeur totale approximative du contrat à 797 068,22 \$ incluant les taxes.

Après la première année du contrat, les prix seront révisés selon l’indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2026 à 2028 afin de donner suite à la présente.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
62170	Service des ressources humaines	0211	10266.04	SRH DOT – Évaluation des compétences	478 240,93 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-830

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 121434

CONSIDÉRANT QUE l’employé numéro 121434 a été embauché 7 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE depuis son embauche, l’employé numéro 121434 présente des lacunes dans l’exécution de ses tâches et ne répond pas à l’ensemble des exigences de son poste;

CONSIDÉRANT les efforts déployés par le service concerné pour permettre à l’employé numéro 121434 de s’améliorer;

CONSIDÉRANT l’ensemble des faits ainsi que l’état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d’emploi administrative de l’employé numéro 121434.

Adoptée

CE-2025-831

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - ARTICLE 8.05 - OCCASIONNELS

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés occasionnels le 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT les dispositions de l’article 8.05 de la convention à l’effet qu’un salarié perd sa durée de service et son emploi lorsqu’il n’effectue aucune prestation de travail au cours d’une période de 24 mois, sauf pour une absence autorisée par la présente convention collective ou par la *Loi sur les normes du travail*;

CONSIDÉRANT QU'en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi des salariés énumérés en annexe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d'emploi administrative des salariés énumérés en annexe, laquelle fait partie intégrante de la résolution.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif